

À : Producteurs et négociants de bananes Fairtrade
Membres de Fairtrade
Cc : Comité des Normes
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

Andreas Kratz
Directeur des Normes et des Prix
a.kratz@fairtrade.net

27.07.2026

Mise à jour des exigences de certification pour la banane - juillet 2026

Chers partenaires Fairtrade,

Après une pause de deux ans, les producteurs de bananes fraîches peuvent à nouveau demander la certification Fairtrade. Les organisations intéressées peuvent soumettre leur demande via FLOCERT, en suivant les exigences de certification décrites dans la Norme des Fruits Frais révisée.

Au cours des deux dernières années, nous avons mis en place d'autres mesures visant à aider les producteurs de bananes à augmenter leurs ventes Fairtrade et à tirer davantage parti des avantages de Fairtrade. Plus tôt cette année, nous avons publié la nouvelle norme combinée fruits et légumes, qui inclut une nouvelle exigence de certification visant à gérer l'approvisionnement en bananes Fairtrade. Les candidats doivent démontrer qu'ils constituent une organisation établie depuis au moins deux ans et qu'ils disposent d'au moins un acheteur Fairtrade confirmé pour les deux prochaines années.

La Norme comprend également de nouvelles garanties contre les pratiques commerciales déloyales. Ces critères visent à empêcher les situations dans lesquelles des négociants proposent d'acheter des produits selon les conditions Fairtrade uniquement si les producteurs vendent également une partie de leur production selon des conditions conventionnelles, à des prix réduits, afin de compenser la transaction Fairtrade.

Vous pouvez trouver la Norme des Fruits Frais pour les OPP en [anglais](#), [français](#), [portugais](#) et [espagnol](#) ici, et pour les OTC en [anglais](#), [français](#), [portugais](#) et [espagnol](#) ici.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe Normes et Prix à l'adresse standards-pricing@fairtrade.net

Cordialement,

Andreas Kratz